



Commissaire de police

Cadre de la police nationale, le ou la commissaire de police dirige un service ou un commissariat. Ses missions : gérer ses équipes, piloter les opérations, suivre l'action des enquêteurs et enquêtrices, en coordination avec la politique ministérielle.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 5**

Salaire débutant : **2295 €**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Secteurs professionnels : Fonction publique, Sécurité

Centres d'intérêt : Enquêter, analyser l'information, je veux en faire mon travail, J'aime bouger, J'aime être aux commandes, J'aime les sensations fortes, J'aime organiser, gérer, Je veux être utile aux autres, Je veux faire respecter la loi



© PeopleImages/E+/Getty Images

Le métier

Diriger et gérer

Que son affectation soit à la sécurité publique ou à la police judiciaire, son rôle consiste à gérer un budget, diriger un service et des équipes de policiers, suivre le travail des enquêteurs et enquêtrices, mettre en place des actions de sécurité. De manière plus globale, le ou la commissaire doit déterminer les actions à mener au niveau de ses équipes pour atteindre les objectifs définis par le ministre de l'Intérieur.

Assurer la sécurité publique

La délinquance, les petites affaires criminelles, les troubles à l'ordre public, la sécurité des manifestations, la sécurité routière constituent le travail quotidien d'un commissariat. Le ou la commissaire encadre alors les officiers et officières chargés de mener les enquêtes : il ou elle fixe les objectifs de travail avec ses équipes, répartit les moyens en hommes et en véhicules, suit l'avancée des recherches et des opérations.

Du judiciaire à l'espionnage

En police judiciaire, il s'agit de coordonner les enquêtes à sa charge (trafic de stupéfiants, d'armes ou d'œuvres d'art, proxénétisme, escroqueries financières, cybercriminalité, terrorisme etc.). Au sein d'unités spécialisées, le ou la commissaire peut rechercher des informations destinées au gouvernement, participer à la lutte contre l'espionnage ou encore contre l'immigration clandestine.

Compétences requises

Manager et communiquer

Le ou la commissaire doit faire preuve d'autorité, d'organisation et d'esprit de décision pour diriger ses équipes et mener à bien les missions qui lui incombent. Chef ou cheffe d'équipe, il ou elle sait motiver ses troupes. Savoir bien communiquer est nécessaire pour travailler de concert avec les mairies, les préfetures et les autorités judiciaires.

Des nerfs solides

Connaissant bien des procédures pénales, ce ou cette responsable doit posséder des compétences juridiques et une bonne culture générale. Pour envisager de faire ce

métier, il faut aussi être psychologiquement solide, capable de travailler dans l'urgence et de gérer des situations éprouvantes et dangereuses.

Disponibilité permanente

Chargés de défendre l'ordre public, les commissaires doivent être disponibles en fonction des astreintes et des événements. Il est donc possible de travailler en soirée, parfois la nuit et les week-ends. L'exercice peut se faire en uniforme comme en tenue civile.

Où l'exercer ?

Affectations diverses

En dehors des commissariats, le ou la commissaire peut exercer dans des unités de police spécialisées : à la police judiciaire, à la DGRI (Direction générale de la sécurité intérieure), à la DCPAF (Direction centrale de la police aux frontières), dans une CRS (Compagnie républicaine de sécurité), à l'IGPN (Inspection générale de la police nationale), au SDLP (Service de la protection). Les premiers postes sont presque tous en sécurité publique, le plus souvent en tant que responsable d'un commissariat d'une ville moyenne, adjoint ou adjointe au responsable d'un commissariat central d'une grande ville, chef ou cheffe de service dans une direction départementale.

Nombreux contacts

En tant qu'interlocuteurs ou interlocutrices privilégiés des autorités locales, les commissaires de police sont en relation quotidienne avec les préfetures, les municipalités, les autorités administratives et judiciaires, les organismes sociaux ou éducatifs.

Géographiquement mobile

Un ou une commissaire ne peut rester plus de 4 ans (6 ans, exceptionnellement) au même poste. Il faut donc anticiper pour choisir au mieux les affectations qui construiront sa carrière. Il est souvent nécessaire de suivre des formations pour évoluer ou suivre les changements dans le métier ou la législation, par exemple.

Les études

Après le bac

5 ans pour préparer un master (en droit de préférence) et se présenter au concours de recrutement organisé par le ministère de l'Intérieur. Pour augmenter ses chances, une préparation à l'ENSP (École nationale supérieure de police) ou dans une dizaine d'IEJ (instituts d'études judiciaires) est possible. Dans le cadre de l'égalité des chances, une

préparation au concours (prépa Talents commissaire de police) est également dispensée par l'ENSP (École nationale supérieure de police).

bac + 7

[→ Formation de commissaire de police](#)

Emploi et secteur

Des recrutements limités

Organisé par le ministère de l'Intérieur, le recrutement s'effectue via un concours national, réputé sélectif.

En fonction de son classement

En fonction des besoins de la police et de son rang de classement à la sortie de l'école, le ou la commissaire peut choisir un poste à la police judiciaire ou dans un service spécialisé (stupéfiants, criminelle, brigade de protection des mineurs). La plupart des postes de débutants et débutantes se situent à la sécurité publique. Au bout de 2 ans sur son premier poste, le ou la commissaire pourra demander une autre affectation pour avoir davantage de responsabilités.

Un grade de plus

Il n'est pas possible de rester plus de 6 ans dans le même poste, ce qui permet d'avancer progressivement en responsabilité, au fur et à mesure des affectations. Après 9 ans d'exercice en tant que commissaire, il est possible de suivre une formation et d'être inscrit au tableau d'avancement pour le grade de commissaire divisionnaire. Une réorientation, dans le secteur de la sécurité privée par exemple, est aussi envisageable.

Secteur

Sécurité

Salaire du débutant *

À partir de 2295 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

[Police nationale](#) ↗

Centres d'intérêt

[J'aime bouger](#) →

[J'aime être aux commandes](#) →

[J'aime les sensations fortes](#) →

[J'aime organiser, gérer](#) →

[Je veux être utile aux autres](#) →

[Je veux faire respecter la loi](#) →

Autres métiers à découvrir

Motard de la police ou de la gendarmerie

Maître-chien

Ingénieur de la police technique et scientifique

Technicien de police technique et scientifique

Officier de gendarmerie